



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 août 1998  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-troisième session

Point 69 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Désarmement général et complet : création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud**

#### **Note du Secrétaire général**

1. Dans sa résolution 52/35 du 9 décembre 1997, intitulée «Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud», l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général de se mettre en rapport avec les États de la région et autres États intéressés pour s'informer de leurs vues sur la question et les encourager à se consulter afin d'étudier les meilleurs moyens d'appuyer l'action menée en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud, et de lui présenter un rapport sur la question à sa cinquante-troisième session.
2. À ce jour, aucune réponse n'a été reçue. Les réponses que le Secrétaire général recevrait des États Membres seront publiées sous forme d'additif au présent rapport.

---

\* A/53/150.